

## CHAMBRE DES COMMUNES,

SALLE DU COMITÉ N° 32,

Le 7 juillet 1906.

Le comité spécial permanent des comptes publics s'est réuni dans cette salle, aujourd'hui, à 10 heures du matin, M. Roche (Halifax) au fauteuil ; il a étudié de nouveau la question des paiements faits à M. Buckley pour du charbon.

M. J. F. FRASER a été rappelé et interrogé de nouveau.

*Par M. Brodeur :*

Q. On a dit ici, en comité, que vous avez acheté du charbon de M. James Buckley?

R. Oui, j'en ai acheté de lui.

Q. A quelle époque?

R. Au printemps de 1903, au temps où l'on craignait une grève dans les régions houillères.

Q. Avez-vous payé ce charbon?

R. Oui, j'ai donné un chèque à Buckley à cet effet.

*Par M. Northrup :*

Q. Avez-vous acheté du charbon de Buckley?

R. Non.

Q. Était-il moins cher là-bas qu'ici ?

R. Je ne sais pas. Je crois que le prix courant était presque le même. Je l'ai acheté au-dessous du prix qu'il se vendait à Prescott ou à Ottawa.

Q. Comme le colonel Gourdeau, vous l'avez eu au prix que payait le gouvernement ?

R. Je pense que je l'ai acheté à moins.

Q. Avez-vous payé vos frais ?

R. J'ai payé mon charriage, le transport, le pesage, et je pense qu'il me revenait à quinze ou vingt cents de moins que le charbon qui se vendait à Ottawa. Quand ce charbon a été acheté, il était impossible d'en avoir à Ottawa de quoi remplir une cave, on ne pouvait s'en procurer. Me souvenant de mon expérience de quelques années passées, lorsque la tonne se monta à \$8, \$10 et \$14, je ne tenais pas à me faire prendre de la même manière, et connaissant Buckley, j'ai acheté mon charbon de lui. Je pense que je l'ai payé 15 ou 20 cents (tous frais compris) moins cher que le prix courant d'alors à Ottawa.

Le témoin est libéré.